



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2017

Coup d'arrêt sur l'encadrement des loyers à Paris

Alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas, les grands acteurs de l'immobilier spéculent sur la tension du marché immobilier et favorisent par leur comportement la hausse des loyers sur la région parisienne, et dans les grandes villes.

En toute logique ils s'attaquent à toutes mesures visant à réguler le marché. Ainsi ils ont attaqué les arrêtés qui encadraient les loyers à Paris.

La décision du tribunal administratif qui a annulé les 3 arrêtés permettant l'encadrement des loyers à Paris est un signe négatif fort. Cette décision risque de condamner des locataires, à vivre plus difficilement voire à se priver d'un logement décent.

Familles de France rappelle que le logement constitue le 1er poste de dépenses des familles. Aux frais directs s'ajoutent les frais d'entretien, de consommation d'énergie et les impôts.

Le logement social est en crise, faute d'une politique de construction et de rénovation urbaine adaptée, en particulier dans les zones de développement économique.

La baisse des APL justifiée par le gouvernement par la baisse des loyers est une décision qui contribue à la confusion dans le secteur, alors que les loyers et les charges augmentent.

Dans ce secteur où les abus sont importants, **Familles de France demande au gouvernement de tenir ses engagements pour contribuer activement à la régulation du marché.**

Familles de France restera très mobilisé sur la question de la suppression de la taxe d'habitation. Cette mesure ne sera efficace, que si les collectivités locales ne la remplacent pas par de fortes augmentations des autres impôts.

Contact Presse : Patrick CHRETIEN 06.42.18.05.74

Familles de France est une association de consommateurs agréée reconnue d'utilité publique. Elle participe à la défense des intérêts de la famille en s'organisant au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et de santé ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – site : www.familles-de-france.org